



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Ouverture de la session

NFSDU/37 CRD/1

## COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Trente-septième session

Bad Soden am Taunus, Allemagne, 23 – 27 novembre 2015

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Document de référence
1	Adoption de l'ordre du jour <b>Compétence Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.<sup>1</sup></b>	CX/NFSDU 15/37/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou de ses organes subsidiaires <b>A. DECISIONS DE LA 38<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION (CAC38)</b> <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b> <b>B. QUESTIONS DECOULANT DES ORGANES SUBSIDIAIRES LIEES AUX TRAVAUX DU CCFNSDU</b> <b>70th Session du Comité Exécutif</b> <b>Compétence Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres</b> <b>8ème Session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments</b> <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b> <b>36ème Session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage</b> <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Union européenne.</b> <b>47<sup>ème</sup> Session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires</b> <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CX/NFSDU 15/37/2
3	Questions d'intérêt pour le Comité provenant de la FAO et l'OMS <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b>	CX/NFSDU 15/37/3

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

4	<p>Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (Vitamine A, D, E, Magnésium, Phosphore, Chrome, Cuivre, Chlorure et Fer) à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p><b>Compétence Union européenne./ Vote Union européenne.</b></p>	<p>CX/NFSDU 15/37/4</p> <p>CX/NFSDU 15/37/4-Add. 1</p>
5	<p>Révision de la Norme pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987) à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p><b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b></p>	<p>CX/NFSDU 15/37/5</p> <p>CX/NFSDU 15/37/5-Add. 1</p>
6	<p>Avant-projet de définition de la biofortification à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p><b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Union européenne.</b></p>	<p>CX/NFSDU 15/37/6</p> <p>CX/NFSDU 15/37/6-Add. 1</p>
7	<p>Avant-projet sur une potentielle VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p><b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b></p>	<p>CX/NFSDU 15/37/7</p> <p>CX/NFSDU 15/37/7-Add.1</p>
8	<p>Document de travail sur une norme pour les aliments prêts à l'emploi</p> <p><b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Union européenne.</b></p>	<p>CX/NFSDU 15/37/8</p>
9	<p>Document de travail sur l'allégation « exempt » d'acides gras trans.</p> <p><b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b></p>	<p>CX/NFSDU 15/37/9</p>
10	<p>Additifs alimentaires dans la norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CODEX STAN 72-1981)</p> <p><b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b></p>	<p>REP15/NFSDU, Annexe VI</p>
11	<p>Autres questions et travaux futurs</p> <p>a) Méthodes d'analyse dans la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CODEX STAN 72-1981)</p> <p><b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b></p>	<p>CX/NFSDU 15/37/10</p>
12	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p><b>Compétence Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.</b></p>	
13	<p>Adoption du rapport</p> <p><b>Compétence Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.<sup>2</sup></b></p>	

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.